



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 02 septembre 2014
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 10/2014

DEMANDES DE CREDITS POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS DES PLAN PRA
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre Autorité deux demandes de crédit distinctes pour la rénovation des bâtiments des Plan Pra

2. PROBLÉMATIQUE

Le 07 mai 2013, votre conseil avait refusé la demande de crédit de CHF 800'000.- pour la réalisation de travaux de rénovation de l'habitation des Plan Pra.

Après de nombreuses discussions au sein de la Municipalité et l'étude de diverses variantes, notre Autorité reste convaincue que des travaux sur ce bâtiment doivent impérativement être entrepris de toute urgence, particulièrement au niveau du rural.

Toujours en collaboration avec le bureau Rime Architecture, diverses pistes ont été étudiées afin de trouver la solution la meilleure marché.

3. COÛT DES PROJETS

Les devis pour la réalisation des travaux de rénovation se présentent comme suit :

A) RURAL

Ces travaux comprennent les travaux de remise en état du bâtiment, sans équipement technique

CHF 433'000.00 TTC

B) HABITATION :

Travaux de remise en état du bâtiment avec isolation de la cuisine et de la salle de bain

CHF 607'600.00 TTC

Il est utile de préciser que ce bâtiment fera l'objet d'un préavis du Service cantonal

4. OPTIONS

L'assainissement du rural doit être entrepris de toute urgence au vu de son état. Dès lors, la Municipalité vous propose de voter séparément les deux crédits afin d'éviter qu'un refus du projet lié à l'habitation ne découle sur l'impossibilité d'effectuer les travaux liés au rural.

5. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 07 octobre 2014

- | | |
|----------------|---|
| Vu | le préavis N° 10/2014 |
| Ouï | le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet |
| Attendu | que cet objet a été porté à l'ordre du jour |

DECIDE :

A) RURAL

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation du **rural** des Plan Pra
- **d'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 433'000.- TTC
- **d'autoriser** la municipalité à emprunter le montant nécessaire auprès de l'établissement bancaire de son choix
- **d'amortir** ce montant sur 30 ans par le biais du compte 3210.3303, la première fois au budget 2015.

B) HABITATION

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation de l'habitation des Plan Pra
- **d'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 607'600.- TTC
- **d'autoriser** la municipalité à emprunter le montant nécessaire auprès de l'établissement bancaire de son choix
- **d'amortir** ce montant sur 30 ans par le biais du compte 3210.3303.1, la première fois au budget 2015.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 1^{er} septembre 2014 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 07 octobre 2014.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice Syndic :  La Secrétaire : 


Pierre Alexandre Versini Jarick Lenoir

Délégué municipal :

- M. Maurin Schwitzguebel, municipal